

Un Paris pour l'avenir

●●● **Stefan Salzmann**, Zurich

Responsable du dossier « durabilité », Action de Carême

Les experts sont unanimes : un accord solide est indispensable pour maintenir le réchauffement climatique au-dessous de deux degrés. Cependant, la question subsiste : la Conférence de Paris permettra-t-elle de surmonter les divergences, ou celles-ci seront-elles dissimulées derrière un accord faible ? Dans tous les cas, cet accord ne signifiera pas la fin des négociations sur le climat. Il n'en sera qu'un jalon. Les changements de comportement nécessaires visant un monde juste et une vie digne pour toutes et tous nous occuperont encore longtemps. La Conférence de Paris pourrait toutefois permettre de reconnaître officiellement leur nécessité et d'affirmer la volonté de les mettre en pratique.

La dernière Conférence sur le climat des Nations Unies s'est tenue à Lima, en décembre 2014. Elle s'est terminée sur une déclaration d'intention : les Etats doivent annoncer leurs stratégies pour réaliser les objectifs qu'ils se sont fixés, leur agenda ainsi que les moyens de financement qu'ils mettent à disposition. Aucun accord, par contre, n'a été trouvé quant à l'année de référence par rapport à laquelle les objectifs doivent être définis.

En février 2015, la Suisse a été le premier pays à annoncer ses objectifs en matière de protection du climat. A première vue, son intention de réduire les

émissions de CO₂ de 50 % d'ici à 2030 paraît élevée en comparaison internationale. Si l'on y regarde de plus près, on s'aperçoit que seuls 30 % de cette réduction devront avoir lieu à l'intérieur du pays. Or la Suisse importe beaucoup d'émissions au travers de biens de consommation - des émissions qui ne sont donc pas produites en Suisse mais causées par des Suisses et des Suissesses, par exemple par leur demande en appareils électroniques. Notre pays a par ailleurs omis de s'exprimer sur la question du financement, cautionnant indirectement le fait que d'autres Etats puissent, eux aussi, ne pas se positionner sur ce sujet.

Viser le plus

Contrairement aux années précédentes, tous les pays collaborent à la préparation de l'accord qui devrait être conclu à Paris. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu cette année - en janvier à Genève et en juin à Bonn - afin de trouver d'ici décembre un compromis international visant un dénominateur le plus élevé possible. Les négociations menées au niveau des Nations Unies lors des Conférences des parties (COP) suivent, en effet, le principe du consensus : une directive ne peut être adoptée que lorsqu'aucune partie n'est contre.

La 21^e Conférence sur le climat se tiendra à Paris du 29 novembre au 13 décembre 2015. Objectif : définir un nouvel accord pour lutter contre les changements climatiques. Pour y parvenir, les participants devront surmonter de nombreux obstacles et résoudre les divergences qui subsistent.

Ce qui signifie que seules des solutions justes ont une chance, mais également que tous les Etats ont un droit de veto. Et qu'un accord ne sera probablement signé que sur la base du plus petit dénominateur commun. L'objectif des pré-négociations organisées jusqu'à la Conférence est précisément d'en élargir le spectre.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus partager le monde entre Nord et Sud. Les négociations qui concernent des aspects controversés de l'accord ne sont plus conduites selon cette logique. D'un point de vue historique, les pays développés sont ceux qui ont le plus contribué aux changements climatiques ; mais en même temps des pays tels que la Chine ne sont plus « en développement », tout en n'étant pas encore véritablement industrialisés. Bien que la Chine soit historiquement responsable d'une part minime de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre, elle est aujourd'hui le pays qui en produit la plus grande quantité.

Ce qui reste certain - les scientifiques sont unanimes - c'est que l'activité humaine est responsable du réchauffement global de ces dernières années.

Des événements météorologiques extrêmes, aux conséquences dévastatrices pour les populations locales, surviennent de plus en plus fréquemment.¹ Un accord ambitieux et contraignant, ayant pour objectif clair le maintien du réchauffement de la Terre au-dessous de deux degrés, est devenu urgent et capital, notamment pour les populations les plus pauvres. Car ce sont les populations pauvres des pays en développement qui sont les plus touchées par les conséquences des changements climatiques, alors même que ce sont elles qui y ont le moins contribué. La majorité des hommes et des femmes ayant une empreinte écologique importante vit de fait dans les pays industrialisés. Or les principaux responsables de cette situation ne sont pas toujours prêts à y remédier, comme le révèlent les négociations actuelles. (Voir encadré ci-contre.)

De la cohérence !

Chaque jour que nous laissons passer, de nombreux êtres humains souffrent donc des comportements d'un petit nombre. La question de la justice climatique est incontournable : les plus gros utilisateurs d'énergie doivent réduire leur consommation et passer aux énergies renouvelables afin de maîtriser le réchauffement de la Terre. C'est le seul moyen de protéger les populations pauvres, qui ne sont pas responsables de cette situation.

La question concerne évidemment les politiciennes et les politiciens de notre pays. La Suisse doit mener une politique cohérente. Financer de bons pro-

Aide d'urgence de Caritas Suisse dans les Visayas, Philippines (2013)



1 • Voir l'article de Susann Schüepp aux pp. 18-20 de ce numéro.

jets dans les pays en développement tout en mettant en péril, parallèlement, ces mêmes projets en contribuant aux changements climatiques ne peuvent aller de pair ! La politique suisse se doit d'assumer ses devoirs sur le plan de la protection du climat avec autant de

conscience que celle dont elle fait preuve lorsqu'elle planifie et met en œuvre des projets de développement. Car sans un environnement intact, une vie digne pour tous n'est pas possible.

St. S.

Points à discuter à Paris

1. Responsabilités communes mais différenciées

C'est ce qu'on appelle les *Common but Differentiated Responsibilities* : chaque pays doit contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre proportionnellement à la quantité qu'il en a produite historiquement parlant. Les pays développés s'y opposent, car cet engagement ne pourrait être tenu que par la mise à disposition d'énormes moyens financiers et par un abandon immédiat des énergies fossiles.

2. Pertes et dégâts

Les pays en développement veulent que les responsables des changements climatiques soient tenus de prendre en charge les pertes et les dégâts passés et à venir.

3. Financements

Les pays industrialisés s'opposent à un engagement financier ferme en faveur de mesures de protection du climat. Des promesses, qui n'ont pas été tenues à ce jour, ont pourtant été formulées en 2009 déjà.

4. Transferts technologiques

La question de la nécessité de disposer de connaissances technologiques afin de diminuer les émissions de gaz nocifs pour le climat et de s'adapter aux conséquences des changements climatiques n'est pas controversée. Cependant, alors que les pays en développement revendiquent le droit de disposer de ces transferts technologiques, les pays industrialisés ne sont prêts à les envisager que dans un cadre commercial.

5. Contributions des pays

Les pays industrialisés exigent que tous les Etats s'engagent à réduire leurs émissions. Les pays en développement critiquent le fait que les pays industrialisés refusent de s'engager sur des objectifs financiers, tout en exigeant des objectifs de réduction de la part des Etats non responsables.

6. Forme juridique

La forme que doit avoir l'accord de Paris est également sujette à controverse. Les pays en développement revendiquent un accord juridiquement contraignant.

St. S.